

**Compte-rendu du bureau**

**du 28 mai 2019**

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 28 mai, à 17 heures 45 le Bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville d'Orléans, salle TREVISE.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE

Date de la convocation du Bureau : mardi 21 mai 2019

**ÉTAIENT PRESENTS :**

**CHANTEAU** : M. Jean-Pierre VANNIER,  
**LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN** : M. Nicolas BONNEAU,  
**COMBLEUX** : Mme Marie-Claire MASSON,  
**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Marie-Agnès LINGUET,  
**MARDIE** : M. Christian THOMAS,  
**OLIVET** : M. Matthieu SCHLESINGER,  
**ORLEANS** : M. Olivier CARRE, Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Muriel CHERADAME, Mme Aude de QUATREBARBES, M. Charles-Eric LEMAIGNEN,  
**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX,  
**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jérôme RICHARD,  
**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. Bruno MALINVERNO,  
**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Christian BOIS,  
**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN,  
**SEMOY** : M. Laurent BAUDE,

**ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**ORLEANS** : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN  
**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU donne pouvoir à M. Nicolas BONNEAU

**ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : M. Jean-Michel BERNIER,  
**BOU** : Mme Michèle BLANLUET,  
**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES,  
**INGRE** : M. Christian DUMAS,  
**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENAUULT,  
**ORLEANS** : M. Michel MARTIN, M. Philippe LELOUP, Mme Béatrice BARRUEL, M. François LAGARDE, M. Philippe PEZET,  
**ORMES** : M. Alain TOUCHARD,  
**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET,  
**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Patrick PINAULT,  
**SARAN** : Mme Maryvonne HAUTIN,

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

**Nombre de délégués composant l'assemblée .....33**  
Nombre de délégués en exercice .....33  
Quorum .....17

## **VIE INSTITUTIONNELLE**

n° 1 Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 25 avril 2019.

Le Bureau a :

- approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 25 avril 2019.

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

n° 2 Action foncière - Commune d'Orléans - Acquisition de l'ancien collège Anatole Bailly situé 22-24 rue Jeanne d'Arc.

Le Bureau a :

- décidé d'acquérir de la Ville d'Orléans l'ancien collège Anatole Bailly désaffecté et déclassé, situé 22-24 rue Jeanne d'Arc à Orléans correspondant à la parcelle BH 154, la parcelle BH 75 et au volume numéro deux de la parcelle BH 156 ainsi que le volume numéro 2 de la parcelle BH 157, moyennant le prix de 4 400 000 euros, étant précisé que les plans désignant les emprises sont annexés et que les frais et émoluments sont à la charge de la métropole,
- autorisé le président à signer les documents, et actes relatifs à cette acquisition avec les conditions particulières évoquées ci-dessus, y compris les servitudes et conventions rendues nécessaires par l'imbrication des lieux, les travaux et d'éventuelles fonctionnalités partagées.

n° 3 Action foncière - Site des Groues à Orléans - Cession d'un terrain à l'Etat - Projet de structure d'accompagnement à la sortie (SAS) sous maîtrise d'ouvrage de l'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ).

Le Bureau a :

- décidé de céder à l'Etat un terrain d'une contenance de 14 300 m<sup>2</sup> situé sur la commune d'Orléans, provenant de la division de la parcelle cadastrée section AD n° 182, dénommée « site des GROUES », aux conditions énoncées dans l'exposé de la délibération, moyennant le prix de 658 000 €, calculé sur la base d'une surface de plancher minimale de 4700 m<sup>2</sup> avec une clause de complément de prix dans les conditions exposées et dans la limite de l'estimation fixée par les domaines, en cas d'évolution à la hausse de la SDP de plus de 5 % qui serait autorisée par le permis de construire après le transfert de propriété, frais d'acte et émoluments en sus à la charge de l'acquéreur ;
- autorisé M. le Président ou son représentant à signer l'acte notarié et les documents afférents, y compris portant sur les servitudes.

n° 4 Habitat-logement – Programmation locative sociale 2019 des logements – Attribution de subventions au titre des crédits métropolitains – Attribution de subventions et octroi d'agrément au titre des aides à la pierre.

Le Bureau a :

- approuvé la liste des opérations mentionnées dans la délibération, qui feront l'objet de subventions au titre des crédits métropolitains 2019 (action 14 du PLH3) pour 6 PLAI et d'agrément pour 21 PLUS et 30 PSLA, pour un montant de 19 500 € ;
- approuvé l'attribution d'une subvention complémentaire « reconstitution offre ANRU » (action 19 du PLH3) au titre des crédits métropolitains pour la construction de 10 logements au titre de l'ANRU pour un montant de 21 000 € ;

- approuvé la liste des opérations mentionnées dans la délibération, qui feront l'objet de subventions au titre des crédits délégués 2019 pour 12 PLAI et d'agréments pour 25 PLUS et 30 PSLA, pour un montant de 40 200 € ;
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs aux opérations.

## TERRITOIRES ET PROXIMITE

n° 5 Espace public - Commune d'Orléans - Quartier Nord - Dénomination de voies.

Le Bureau a :

- décidé d'attribuer les dénominations suivantes aux deux voies situées dans le quartier nord (Libération) sur le territoire de la commune d'Orléans :
  - la voie débutant rue de la Bourie Rouge au n° 95 et aboutissant au niveau de la plateforme du tramway, station « Libération » : rue des Vignes ;
  - la voie débutant rue des Vignes et se terminant en impasse : impasse de la Bourie Rouge.

Fait à Orléans, le 28 mai 2019

Le Président d'Orléans Métropole  
Maire d'Orléans

Olivier CARRE

**AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU D'ORLEANS METROPOLE  
AVIS AU PUBLIC**

*Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau d'Orléans Métropole lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole - Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.*

*La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.*